
États financiers de la Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des produits et charges	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-13
Annexe.....	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons également donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 12 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
 Exercice terminé le 31 mars 2019

		2019			2018
Notes et annexe	Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	22 650	785 888	4 564 002	5 372 540	5 861 890
Revenus (perte) de placement	(25 559)	376 361	1 036 645	1 387 447	931 235
	(2 909)	1 162 249	5 600 647	6 759 987	6 793 125
Charges					
Salaires et consultants	—	—	746 825	746 825	752 241
Dépenses – événements spéciaux	—	32 632	646 786	679 418	738 631
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement	—	—	233 857	233 857	254 007
Frais de placement	—	—	107 281	107 281	83 663
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	7 269	7 269	9 390
	—	32 632	1 742 018	1 774 650	1 837 932
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	(2 909)	1 129 617	3 858 629	4 985 337	4 955 193
Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary	—	(1 385 656)	(1 637 126)	(3 022 782)	(1 358 119)
Chaires et projets spéciaux	—	(128 750)	(373 000)	(501 750)	(439 000)
Excédent des produits sur les charges avant (perte nette) revenu net de la filiale	(2 909)	(384 789)	1 848 503	1 460 805	3 158 074
(Perte nette) revenu net de la filiale	—	—	(505 898)	(505 898)	3 141 365
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 909)	(384 789)	1 342 605	954 907	6 299 439

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2017	7 693 586	9 330 036	30 016	1 032 191	18 085 829
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 050)	857 962	(9 390)	5 490 917	6 299 439
Transfert interfonds	710 034	—	—	(710 034)	—
Solde au 31 mars 2018	8 363 570	10 187 998	20 626	5 813 074	24 385 268
Excédent (insuffisance) des produit sur les charges	(2 909)	(384 789)	(7 269)	1 349 874	954 907
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	—	1 839	(1 839)	—
Transfert interfonds	—	353 301	—	(353 301)	—
Solde au 31 mars 2019	8 360 661	10 156 510	15 196	6 807 808	25 340 175

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Bilan

au 31 mars 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 086 809	2 499 745
Débiteurs		409 502	99 342
Frais payés d'avance		52 257	50 909
		1 548 568	2 649 996
Portefeuille de placements	4	26 824 768	23 058 459
Investissement dans une filiale	5	2 800	508 847
Immobilisations corporelles	6	15 196	20 626
		28 391 332	26 237 928
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		93 433	172 065
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		2 881 699	1 631 895
Produits reportés		76 025	48 700
		3 051 157	1 852 660
Promesses de dons à payer	11		
Soldes de fonds			
Dotations	8	8 360 661	8 363 570
Affectés d'origine externe	9	10 156 510	10 187 998
Général			
Investis en immobilisations		15 196	20 626
Non affectés		6 807 808	5 813 074
		25 340 175	24 385 268
		28 391 332	26 237 928

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		954 907	6 299 439
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		7 269	9 390
Gains réalisés sur les placements		(162 092)	(1 612 248)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		(481 946)	1 289 422
Perte nette (revenu net) de la filiale	5	505 898	(3 141 365)
		824 036	2 844 638
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation			
Débiteurs		(310 160)	43 123
Frais payés d'avance		(1 348)	15 006
Créditeurs et charges à payer		(78 632)	141 001
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		1 249 804	(1 730 265)
Produits reportés		27 325	15 720
		1 711 025	1 329 223
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 839)	(19 261 239)
Acquisition de placements		(12 452 260)	—
Réalisation de placements		9 329 989	15 299 045
Investissement dans une filiale		149	2 632 518
		(3 123 961)	(1 329 676)
Diminution nette de l'encaisse		(1 412 936)	(453)
Encaisse au début		2 499 745	2 500 198
Encaisse à la fin		1 086 809	2 499 745

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Investissement dans la filiale

La Fondation comptabilise l'investissement dans sa filiale en propriété exclusive, 9030-9329 Québec Inc., qui possédait l'immeuble situé au 5300, chemin de la Côte-des-Neiges, en utilisant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La Fondation comptabilise dans l'état des produits et charges une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'entité. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur, à l'exception des soldes entre apparentés, au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. La juste valeur des fonds de placement est basée sur la confirmation reçue du gestionnaire avec qui les instruments sont négociés. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des produits et charges à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des produits et charges une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts	268 835	206 444
Dividendes ou autres distributions	474 574	401 965
Gains sur investissements réalisés	162 092	1 612 248
Variation de la juste valeur non réalisée des investissements	481 946	(1 289 422)
	1 387 447	931 235

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Fonds de dotation	(25 559)	(66 455)
Fonds affectés	376 361	346 211
Fonds général	1 036 645	651 479
	1 387 447	931 235

4. Portefeuille de placements

	2019	2018
	\$	\$
Liquidités	2 358 249	1 610 393
Obligations – canadiennes	4 118 981	3 796 310
Fonds commun d'obligations canadiennes	2 374 201	1 910 667
Actions – canadiennes	9 753 532	9 052 168
Actions – étrangères	8 176 155	6 648 487
Investissements alternatifs	43 650	40 434
	26 824 768	23 058 459

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 29 mars, lequel était de 1,3363 en 2019 (1,2894 en 2018) et représentait 49,5 % (33,9 % en 2018) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 1,55 % – 11,00 % (0,38 % – 11,00 % en 2018) et viennent à maturité dans les cinq prochaines années (six ans en 2018).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Investissement dans une filiale

Au 2 novembre 2017, la filiale a vendu son immeuble et son terrain, ce qui a entraîné un gain de 4 049 647 \$.

	2019	2018
	\$	\$
9030-9329 Québec Inc., en propriété exclusive		
Avance, sans intérêt ni modalités de remboursement	363	512
Actions, à la valeur de consolidation en 2018	2 437	508 335
	2 800	508 847

La filiale n'est pas consolidée dans les états financiers de la Fondation. L'information financière relative à la filiale au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018, et pour les exercices terminés à ces dates, se détaille comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Actifs totaux	54 248	556 540
Passifs totaux	51 811	48 205
Capitaux propres	2 437	508 335
Produits totaux	4 879	4 433 425
Charges totales	510 777	1 207 862
(Perte nette) revenu net	(505 898)	3 225 563

	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie		
Activités d'exploitation	41,182	(1 167 174)
Activités d'investissement	—	6 174 417
Activités de financement	(149)	(5 106 710)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	41 033	(99 467)

Les dépenses de la filiale incluent un don à la Fondation de 475 000 \$ (705 000 \$ en 2018).

6. Immobilisations corporelles

	2019			2018
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	165 056	163 462	1 594	3 623
Améliorations locatives	31 524	17 922	13 602	17 003
	196 580	181 384	15 196	20 626

7. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2019, un transfert de 353 301 \$ a été fait : 275 277 \$ pour couvrir le déficit de décaissement de la chaire de recherche en médecine familiale et communautaire de l'Université McGill et 78 024 \$ pour l'achat d'équipement pour l'orthopédie et la salle d'urgence. En 2018 un transfert de 710 034 \$ à été fait, selon l'entente avec l'Université McGill, au fonds doté de la chaire de recherche en médecine familiale et communautaire de l'Université McGill.

8. Dotation

	2019	2018
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	2 990 915	3 000 002
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 308 504	3 318 556
Médecine familiale	84 516	84 773
Oncologie	193 314	193 901
Hélène Derouin Renaud	228 492	228 590
Fonds Johnson pour la gériatrie	171 422	166 978
Edward Tinmouth	283 250	284 110
Gail Hutchison	254 815	243 623
St. George's Lodge	127 932	123 356
Dialyse rénale	209 149	209 784
Bourse Hingston Med Leadership	114 264	114 611
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	67 027	67 230
Fonds I.C.U.	83 783	84 038
Ophtalmologie	67 027	67 230
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	19 646	19 706
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	155 590	156 064
Joyce Stuart Slapcoff	1 015	1 018
	8 360 661	8 363 570

9. Affectés d'origine externe

	2019	2018
	\$	\$
Projet de développement du campus	6 208 518	6 355 321
Décaissement des intérêts de dotation	1 152 669	958 722
Médecine	455 067	546 789
Programme de traitement du cancer	414 548	502 103
Avancement professionnel	214 484	214 484
Anciens infirmiers	189 236	—
Maladies du cœur et de l'AVC	141 883	129 302
Santé des femmes et initiative au bien-être	134 039	131 789
RCN – Fonds directeur d'oncologie	125 707	135 742
CHSM Fonds des médecins	112 342	111 576
Bourses orthopédiques	83 977	123,642
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$	924 040	978 528
	10 156 510	10 187 998

10. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation avait des promesses de dons à recevoir totalisant 2 216 450 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2022 comme suit :

	\$
2020	2 112 950
Suivants	103 500

11. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

La Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill	220 625
Réseau de cancérologie Rossy	2 223 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	2 157 677
Recherche médicale et enseignement	1 242 850
Implantation du NQSIP	217 794
Bourse d'orthopédie de McGill	300 000
Financement d'équipement – orthopédie	325 300
Financement de la bourse SMHC OBGN	23 000
Détecteurs stellaires pour tomodensitomètre – CHSM	250 000
Salle de vidéoconférence – CHSM	40 000
Coordonnateur de projet – Bourse de recherche Dr Lambert	400 000
Financement d'équipement vasculaire	74 000
Rénovations de la salle d'attente – chirurgie	100 000
Salle de simulation – urgence	75 000
Chambres de résidents (2)	40 000
Échographie pour l'anesthésiologie	80 000
	<u>7 769 246</u>

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 15 000 000 \$ pour le projet d'expansion de deux étages de l'aile ouest, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les prochains 3 à 5 ans.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation.

12. Instruments financiers*Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses opérations de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2019, ses obligations financières les plus importantes sont les créanciers et charges à payer et les sommes dues à l'hôpital.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2019

Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2019	2018
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	759 041	186 430
Médecine	191 431	20 520
Fonds de pharmacie	2 368	8 149
Avancement professionnel	47 476	11 851
Psychiatrie	9 542	899
Dialyse rénale	6 597	80
Urgence	40 447	9
Ophthalmologie	4 649	11 007
Soins intensifs	107	—
Médecine familiale	—	686
Unité d'enseignement clinique – 5 ^e sud	—	398
Autres projets – projets externes	319 801	4 014
Clinique diabétique	2 100	3 500
Initiative pour le bien-être des femmes	—	29
Culture de soins	2 097	5 547
	1 385 656	253 119
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 637 126	1 105 000
	3 022 782	1 358 119